

Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe

Réunion publique du 14/12/2016

Montreuil sur Loir

1





PREAMBULE

En application des dispositions de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) et de la volonté exprimée par les conseils municipaux,

la communauté de communes Anjou Loir et Sarthe sera créée au 31 décembre 2016 par fusion des communautés de communes Loir et Sarthe, du Loir, et des Portes de l'Anjou.

Elle regroupera 19 communes pour une population de 27 000 habitants.

Futur territoire : Anjou Loir Sarthe

3

Commune nouvelle MORANNES/SARTHE-DAUMERAY : 3 586 hab.

27 198 habitants



3 pôles

TIERCE : 4 287 hab.
 DURTAL : 3 382 hab.
 SEICHES : 2 974 hab.

BEAUVAU : 266 hab.
 CHAUMONT : 282 hab.
 SERMAISE : 300 hab.

Commune nouvelle JARZE VILLAGES : 2 722 hab.

Population municipale 2016

- 14 communes < 1 000 habitants
- 5 communes entre 1 000 / 2 000 habitants
- 1 commune entre 2 000 / 3 000 habitants
- 1 commune > 3 000 habitants
- 1 commune > 4 000 habitants



I - OBJECTIFS POLITIQUES ET COMPETENCES

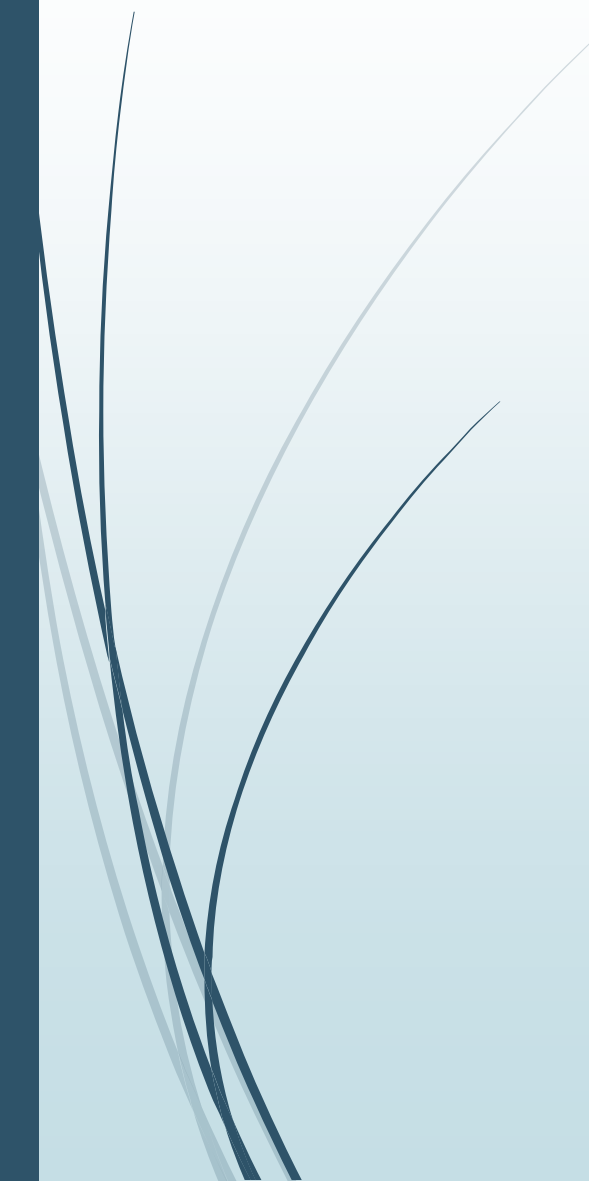
Objectifs
politiques et
compétences

Gouvernance

**Charte de création
d'Anjou Loir et Sarthe**

Organisation
de la
proximité

Pacte
financier et
fiscal



**Rappel des bases
politiques du projet
de fusion des trois
communautés de
communes**

Bâtir une intercommunalité autour d'une identité territoriale qui existe déjà et qui respecte les identités communales

Conserver une dimension « humaine », tout en atteignant une taille critique pour être mieux entendu par les partenaires

Conserver un nombre important de compétences

Maîtriser la fiscalité et les ressources humaines

Respecter les intérêts et l'identité de chaque commune indépendamment de sa taille, son histoire ou ses aspirations

De dynamiser le territoire sur les plans économiques, social et culturel

De maintenir une logique de proximité à la population et aux communes

Pour les communes fondatrices, la nouvelle intercommunalité doit permettre

De renforcer le niveau de services aux habitants

De proposer un soutien en ingénierie aux plus petites communes

Pour atteindre ces objectifs, elle disposera des compétences suivantes :

Aménagement du territoire	Services à la population
<ul style="list-style-type: none">• développement économique• tourisme et équipements touristiques• urbanisme• aménagement numérique• protection et mise en valeur de l'environnement• politique du logement	<ul style="list-style-type: none">• gestion des déchets• assainissement et eau potable• maisons de services au public à Seiches-sur-le-Loir, Tiercé et Durtal• piscine et bibliothèque de Durtal• tête de réseau des bibliothèques• mise en réseau, programmation et soutien aux acteurs culturels intercommunaux• action sociale en direction des seniors et des publics en difficulté• politique en faveur de la petite enfance (RAM, accueils collectifs), de l'enfance (accueils de loisirs, accueils périscolaires) et de la jeunesse (espaces jeunes)



II – LA GOUVERNANCE



« La gouvernance politique de la communauté de communes doit traduire le souhait des élus de respecter chaque commune, de maintenir une proximité au citoyen, de promouvoir un équilibre territorial et d'associer largement les élus à la construction du projet communautaire. »

Respect des communes

↓
Accord local avec 44 délégués communautaires

↓
Ensemble des maires associés au bureau

Equilibre territorial

↓
Réunions du bureau en alternance sur les 3 sites

↓
Conseils communautaires en alternance sur les 3 pôles

Association large des élus

↓
Ouverture des commissions aux conseillers qui perdraient leur mandat le 1^{er} janvier

Efficacité

↓
Délégations importantes au bureau

↓
2 VP en charge de politiques « transversales »
Ruralité et Pôle Métropolitain

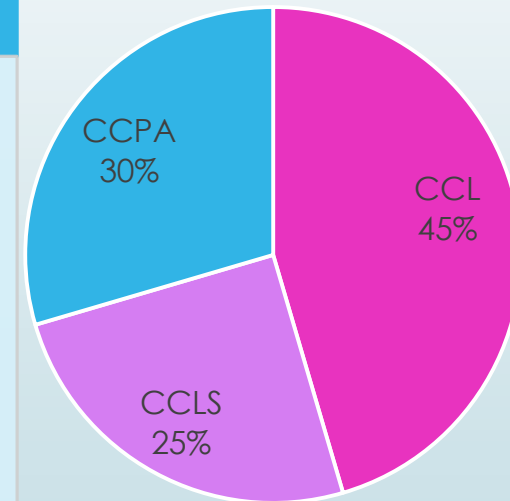
Futur conseil communautaire ALS

- Maximum possible : 44 délégués par accord local au lieu de 84 actuellement

CCL 20 délégués 45 %	
• La Chapelle Saint Laud	1
• Cornillé les Caves	1
• Corzé	3
• Huillé	1
• Jarzé Villages	4
• Lézigné	2
• Marcé	2
• Montreuil sur Loir	1
• Seiches sur le Loir	4
• Sermaise	1

CCLS 11 délégués 25 %	
• Baracé	1
• Cheffes	2
• Etriché	2
• Tiercé	6

CCPA 13 délégués 30 %	
• Durtal	5
• Morannes sur Sarthe-Daumeray	5
• Les Rairies	2
• Montigné les Rairies	1



7 communes avec 1 seul délégué

10 commissions

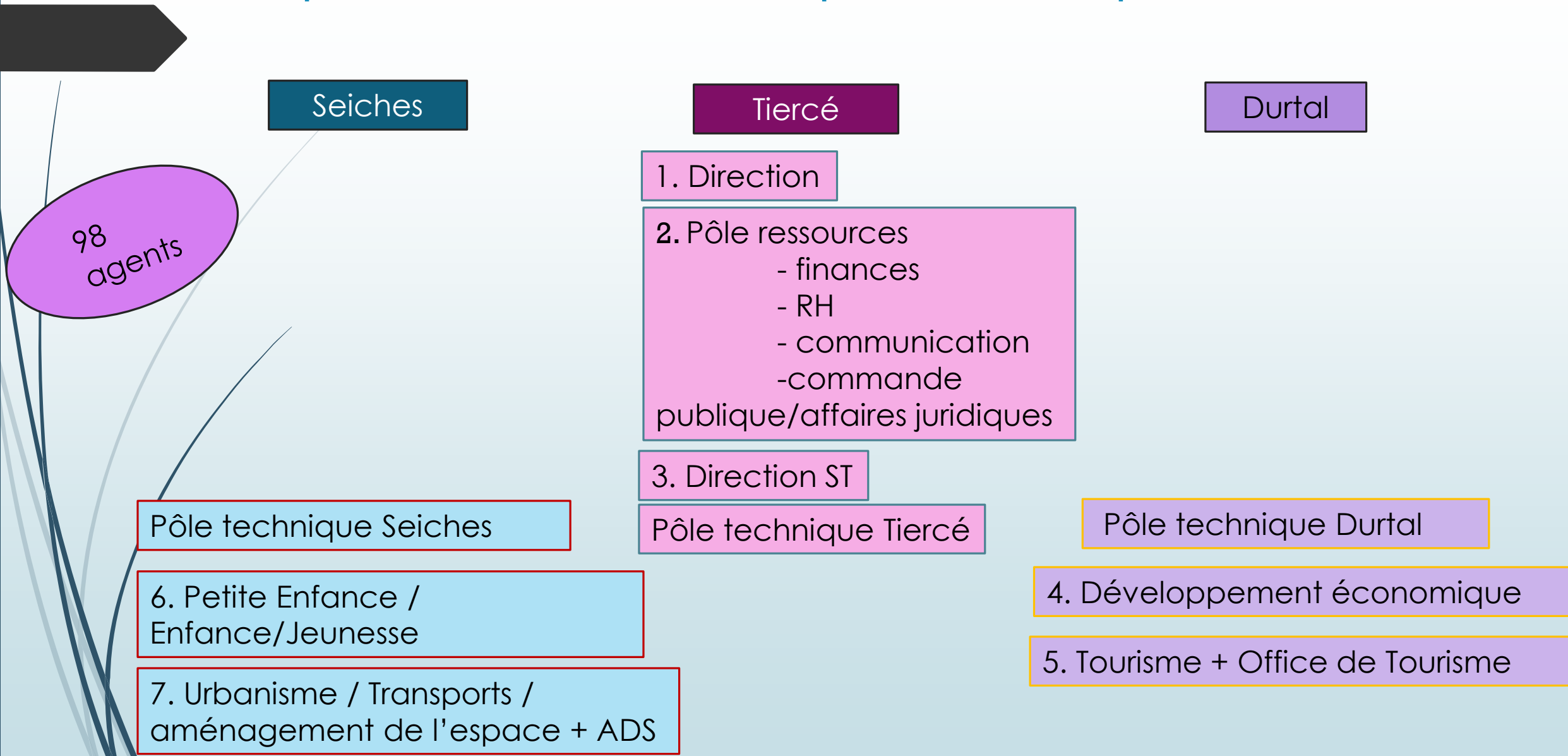




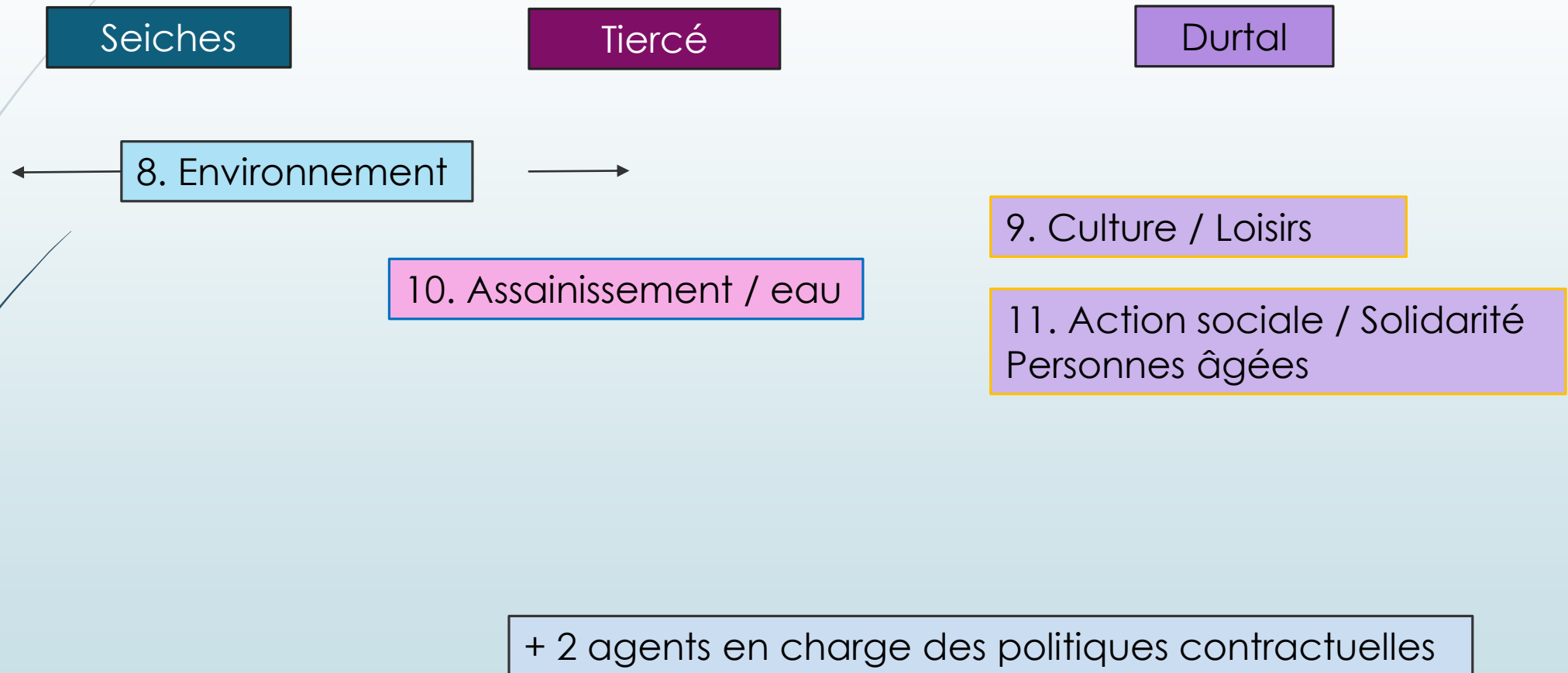
III – ORGANISATION DE LA PROXIMITE



Répartition des compétences par site



Répartition des compétences par site





IV – LE PACTE FINANCIER ET FISCAL

Les « choix » du pacte financier et fiscal

Constat

- Les taux Taxe d'habitation, Foncier non Bâti, cotisation foncière des entreprises et les abattements de taxe d'habitation
- + la politique de subvention aux communes..... sont actuellement différents sur les 3 CC

Harmonisation obligatoire

- Effet sur taxe d'habitation
 - Effet sur cotisation foncière des entreprises...
- ↓
- Avec pour conséquences par communautés de communes des communes perdantes et des gagnantes

Equité pour l'avenir

Une caisse de péréquation est donc prévue pour rééquilibrer l'impact financier de la fusion entre les communes des 3 communautés de communes d'origine

V – LA CHARTE DE CREATION D'ANJOU LOIR ET SARTHE

La charte est l'expression du pacte communautaire qui lie les communes membres de la Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe.

C'est un document engageant qui porte l'ambition de constituer un socle de principes partagés et de définir des modalités de fonctionnement admises par tous, et respectant les identités communales.

Pour garantir son caractère consensuel, le projet de charte devra être soumis, au cours du premier trimestre 2017, aux conseils des communes fondatrices.



PLACE AU DEBAT